

Capital Météorite inc.
États financiers
30 juin 2018

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints de Capital Météorite inc. pour la période de 64 jours allant de la constitution (27 avril) au 30 juin 2018 ont été préparés par la direction de la Société, qui en a aussi la responsabilité. Ils n'ont pas été examinés par les auditeurs externes de la Société.

	Page
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et du résultat global	2
État des variations des capitaux propres	3
Tableau des flux de trésorerie	4
Notes annexes	5

Capital Météorite inc.
État de la situation financière
Au 30 juin 2018
(en dollars canadiens)

2018

Actif

Actifs courants	
Trésorerie	113 127
Taxes de vente à recouvrer	10 582
Total de l'actif	123 709

Passif et capitaux propres

Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	39 534
Total du passif	39 534

Capitaux propres

Capital social (note 6)	154 875
Déficit	(70 700)
Total des capitaux propres	84 175
Total du passif et des capitaux propres	123 709

Approuvé au nom du conseil d'administration,

(signé) Ivan Spector
Administrateur

(signé) Richard Yanofsky
Administrateur

Capital Météorite inc.**État des résultats et du résultat global**

*Pour la période de 64 jours allant de la constitution (27 avril 2018) au 30 juin 2018
(en dollars canadiens)*

	2018
Charges	
Honoraires pour services professionnels	45 310
Frais bancaires	17
Droits d'inscription	12 873
Honoraires des placeurs pour compte	12 500
Résultat net et résultat global	(70 700)
Perte nette de base et diluée par action (note 6 c))	(0,00)

Capital Météorite inc.
État des variations des capitaux propres
Pour la période de 64 jours allant de la constitution (27 avril 2018) au 30 juin 2018
(en dollars canadiens)

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital social</i>	<i>Déficit</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
Solde au 27 avril 2018	–	–	–	–
Émission d'actions au cours de la période (note 6)	2 065 000	154 875	–	154 875
Résultat global	–	–	(70 700)	(70 700)
Solde au 30 juin 2018	2 065 000	154 875	(70 700)	84 175

Capital Météorite inc.
Tableau des flux de trésorerie

*Pour la période de 64 jours allant de la constitution (27 avril 2018) au 30 juin 2018
(en dollars canadiens)*

	2018
Flux de trésorerie liés aux :	
Activités d'exploitation	
Résultat net	(70 700)
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie	
Impôts à recouvrer	(10 582)
Créditeurs et charges à payer	39 534
	(41 748)
Activités de financement	
Produit de l'émission d'actions ordinaires et rentrées nettes provenant des activités de financement	154 875
Variation nette de la trésorerie, trésorerie à la clôture de la période	113 127

1. Nature des activités

Capital Météorite inc. (« la Société ») a été constituée en société le 27 avril 2018 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société compte mener ses activités en tant que « société de capital de démarrage » (« SCD »), conformément au sens donné à ce terme dans la politique 2.4 sur les sociétés de capital de démarrage (la « politique 2.4 ») de la Bourse de croissance TSX inc. (la « Bourse de croissance TSX »). Au 30 juin 2018, la Société ne menait aucune activité d'exploitation et n'avait conclu aucune entente visant à acquérir une participation dans des entreprises ou des actifs. La Société a pour principal objectif d'identifier, d'évaluer et d'acquérir des actifs, des biens ou des entreprises, ou une participation dans des actifs, des biens ou des entreprises, sous réserve, dans certains cas, de l'approbation des actionnaires et de l'acceptation de la Bourse de croissance TSX. L'adresse de son siège social est le 1, Place Ville-Marie, bureau 3900, Montréal (Québec) H3B 4M7.

Lorsqu'une opération admissible est justifiée, l'obtention de fonds additionnels peut être nécessaire pour la financer. La capacité de la Société à financer ses activités et ses engagements futurs pourrait dépendre de sa capacité à obtenir des fonds additionnels. Aux termes de la politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX, la Société doit identifier et réaliser une opération admissible dans les 24 mois suivant la date d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de croissance TSX. Rien ne garantit que la Société parviendra à réaliser une opération admissible dans les 24 mois suivant son inscription à la cote, ni qu'elle pourra obtenir le financement requis pour réaliser cette opération admissible. La Bourse de croissance TSX pourrait suspendre la négociation des actions de la Société ou les radier de sa cote si la Société ne remplit pas ces exigences.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis par la Société en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Ils ont été préparés suivant l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, et ils sont libellés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le 27 août 2018, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers pour la période de 64 jours close le 30 juin 2018.

3. Principales méthodes comptables***Actifs financiers et passifs financiers***

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique dans le cadre duquel les actifs sont gérés et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La Société établit la classification des actifs financiers à la comptabilisation initiale. Ils sont classés et évalués selon trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie constitue l'actif financier de la Société. Elle est classée et évaluée au coût amorti.

Ces actifs sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Les créances individuellement importantes font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou s'il existe une indication objective qu'une contrepartie spécifique sera en défaillance.

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation au moins à toutes les dates de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Les passifs financiers de la Société sont constitués des créditeurs et des charges à payer, lesquels sont classés et évalués au coût amorti.

Au 30 juin 2018, aucun montant n'était évalué à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables (suite)***Impôts sur le résultat***

Les impôts sur le résultat comprennent l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être payé sur le résultat imposable pour l'exercice, selon les taux d'imposition adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture, ce qui comprend tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs. Les actifs et les passifs d'impôt exigible ne sont compensés que s'il existe un droit juridique exécutoire de compensation des montants, et s'il y a une intention de la Société soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte de toutes les différences temporaires admissibles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Il est calculé sur une base non actualisée, en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et qui devraient s'appliquer au moment où l'actif ou le passif d'impôt différé est censé être réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable qu'ils pourront être recouvrés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si la Société détient un droit juridiquement exécutoire de le faire et lorsque les soldes d'impôt différé relèvent de la même administration fiscale.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en tant que capitaux propres. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en réduction du capital social, après déduction de toute incidence fiscale.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements

La préparation d'états financiers en conformité avec les IFRS demande à la direction de la Société de porter des jugements, d'effectuer des estimations et de poser des hypothèses au sujet des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. Même si la direction effectue ces estimations au meilleur de sa connaissance des montants, des événements ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ceux estimés.

Normes comptables publiées mais non encore appliquées

La Société a passé en revue les prises de position comptables nouvelles et révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. Dans les circonstances actuelles, elle ne s'attend pas à ce que ces prises de position comptables aient une incidence significative sur les états financiers.

4. Gestion des risques liés au capital

Les objectifs de la Société lorsqu'elle gère son capital sont de conserver sa capacité à poursuivre ses activités et de veiller à maintenir des liquidités suffisantes pour devenir une SCD et réaliser une opération admissible afin de pouvoir fournir un rendement adéquat aux actionnaires. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs en ce qui concerne le rendement du capital investi; il se fie plutôt à la compétence de la direction de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société définit le capital comme étant le total des capitaux propres. Elle n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

5. Instruments financiers et gestion des risques

Justes valeurs

Au 30 juin 2018, les instruments financiers de la Société comprenaient la trésorerie de même que les créditeurs et les charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

À divers degrés, les instruments financiers exposent la Société à un certain nombre de risques. La participation de la direction aux activités permet de relever les risques et les écarts par rapport aux attentes. La Société n'a pas recours à des instruments financiers pour atténuer ces risques. Le conseil approuve les procédures de gestion des risques qui sont mises en œuvre. En matière de gestion des risques, le conseil a pour principaux objectifs de veiller au maintien d'un niveau adéquat de liquidités, à l'acquittement des obligations, à la poursuite des recherches de la Société en vue de conclure une opération admissible et à la limitation de l'exposition aux risques de crédit et de marché.

Les expositions aux risques et la manière dont elles sont gérées sont décrites ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte si une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations commerciales. La Société est d'avis qu'elle n'est pas exposée de façon importante au risque de crédit.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Les créditeurs et les charges à payer ont généralement une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles. La Société gère le risque d'illiquidité en maintenant une trésorerie suffisante pour permettre le règlement des transactions à l'échéance. Pour y parvenir, elle doit être en mesure de réunir des capitaux lorsqu'elle en a besoin et maintenir une trésorerie suffisante pour couvrir les besoins prévus.

6. Capital social

a) Capital social autorisé

Le capital social autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Les actions ordinaires sont sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires émises sont entièrement libérées.

b) Actions ordinaires émises

	Nombre d'actions ordinaires	Montant \$
Émission d'actions i)	2 065 000	154 875
Solde au 30 juin 2018	2 065 000	154 875

i) Le 27 avril 2018, la Société a émis 2 065 000 actions ordinaires au prix de 0,075 \$ l'action pour un produit brut en trésorerie de 154 875 \$.

c) Calcul de la perte de base et diluée par action :

Perte globale nette de la période	70 700 \$
Nombre total d'actions en circulation (y compris les actions dont l'émission est conditionnelle)	2 065 000
Perte par action, de base et diluée	0,00 \$

7. Transactions entre parties liées

Les parties liées comprennent le conseil d'administration, les membres de la famille proche et les entreprises qui sont contrôlées par ces personnes ainsi que certaines personnes remplissant des fonctions similaires.

Au cours de la période de 64 jours close le 30 juin 2018, un cabinet juridique au sein duquel un dirigeant et actionnaire de la Société est associé a fourni des services juridiques moyennant des honoraires de 29 945 \$, lesquels étaient payables en date du 30 juin 2018 et qui sont inclus au poste des créiteurs et charges à payer.

8. Premier appel public à l'épargne

La Société a retenu les services de Leede Jones Gable Inc. (le « placeur pour compte ») pour réaliser un premier appel public à l'épargne visant le placement d'un minimum de 1 700 000 actions ordinaires et d'un maximum de 3 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 255 000 \$ ou de 450 000 \$ (le « placement »). Le document de placement a été déposé le 17 juillet 2018 auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. En contrepartie de ses services, la Société convient de verser au placeur pour compte ce qui suit :

Une rémunération correspondant à 10 % du produit brut tiré du placement ainsi que des bons de souscription incessibles permettant de souscrire un nombre d'actions ordinaires équivalant à dix p. cent (10 %) du nombre total d'actions ordinaires émises aux termes du placement, ce qui représente 170 000 actions ordinaires en cas de placement minimal ou 300 000 actions ordinaires en cas de placement maximal. Ces bons de souscription peuvent être exercés au cours des vingt-quatre (24) mois suivant la date d'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX. De plus, le placeur pour compte touchera des honoraires de financement d'entreprise non remboursables de 12 500 \$.